

le Haut et le Bas Canada, séparés par la rivière Outaouais. Elle donnait au Bas-Canada un Conseil législatif de 15 membres nommés à vie par la couronne, et une Chambre d'assemblée de 50 membres élus par le peuple.

Les Canadiens jouissaient donc enfin du gouvernement constitutionnel. Ils avaient l'avantage d'être séparés du Haut-Canada, et de pouvoir se gouverner eux-mêmes. Ils étaient la majorité, par conséquent, ils n'avaient qu'à le vouloir pour élire une Chambre d'assemblée presque entièrement composée de Canadiens français. Il est vrai qu'ils n'avaient pas encore le gouvernement responsable dans sa plénitude, mais ce dernier était en germe dans la constitution de 1791. La patience, la diplomatie et le temps ne pouvaient manquer de le faire triompher, et sans l'insurrection injustifiable de 1837, ce mariage forcé et malheureux, qu'on appelle l'*Union* des deux Canadas, n'aurait peut-être jamais eu lieu.

Les élections se firent en 1792, et les Canadiens qui auraient pu élire près de cinquante compatriotes, n'en élirent que trente-quatre. Par une générosité mal entendue et dont ils sont encore coutumiers, seize Anglais purent obtenir le mandat de député. Ils avaient oublié l'attitude du parti anglais à leur égard, mais ils ne tardèrent pas à s'en repentir.

La réunion du parlement eut lieu le 17 décembre 1792, et les deux premières motions des députés anglais furent de proposer le choix d'un président de leur nationalité et l'ostracisme de la langue française. Comme les Canadiens étaient en majorité, ces deux propositions furent rejetées, et l'on décida, *contre le vote de tous les Anglais*, que les débats seraient imprimés dans les deux langues.

Remarquons en passant, que les députés anglais, bien qu'ils fussent l'infirmes minorité, ne craignaient pas de former une espèce de Centre.

La Chambre d'assemblée, pendant cette session, réclama les biens des Jésuites, proposa de les employer à l'éducation, et passa, entre autres lois, celle des chemins, qui, en certains endroits, rencontra de la résistance de la part de la population.

Ces incidents sans importance firent prendre peur au gouverneur Prescott, qui se fit donner par les deux chambres un pouvoir presque absolu de faire arrêter quiconque était soupçonné d'être favorable à la révolution. Il en abusa; mécontenta tout